

Alban BRUNEAU
Conseiller Départemental
Maire de Gonfreville l'Orcher

Sophie HERVÉ
Conseillère Départementale

Le 22 février 2019

Monsieur Pascal MARTIN
Président du Département
Hôtel du Département
Quai Jean Moulin
76100 ROUEN

Objet : *Mission d'information et d'évaluation relative à l'accueil et la prise en charge des mineurs non accompagnés en Seine-Maritime*

Monsieur le Président,

Comme convenu lors de la réunion d'installation de la Mission d'information et d'évaluation relative à l'accueil et la prise en charge des mineurs non accompagnés en Seine-Maritime, le 28 janvier dernier, je souhaite au nom du groupe communiste et républicain du Front de Gauche, vous relayer différentes demandes de nature à faciliter nos travaux.

Etant entendu que, dans notre esprit, ces travaux doivent nous conduire collectivement, au delà des éléments de diagnostic, à déboucher sur des préconisations capables de compléter utilement les différentes mesures déjà mise en œuvre pour permettre à notre collectivité d'assurer pleinement ses devoirs légaux et moraux vis-à-vis des mineurs isolés se trouvant momentanément ou durablement sur notre département.

Cela sous entend de pouvoir déterminer ensemble et en toute transparence, des solutions nouvelles soumises à l'arbitrage de notre Conseil.

Concernant l'organisation des travaux :

Il nous semble important de pouvoir, lors de notre prochaine réunion, établir une liste de personnes ressources à auditionner afin de nous éclairer sur leur vécu, s'agissant de leur intervention en faveur de la mise à l'abri et de l'accompagnement des mineurs isolés, mais aussi de pouvoir entendre leurs propositions.

Par ailleurs, et en complément des documents déjà remis, nous souhaiterions disposer d'éléments exhaustifs et chiffrés relatifs :

- Aux procédures contentieuses engagées à l'encontre de notre collectivité.
- Aux moyens budgétaires affectés par la collectivité pour la mise à l'abri et la prise en charge des mineurs isolés, ainsi que les recettes qui ont été mobilisées, notamment auprès de l'Etat.

- Aux postes affectés à la mission d'accompagnement et de suivi des mineurs isolés (pour notamment déterminer s'il s'agit de moyens supplémentaires ou de redéploiements de postes au détriment d'autres secteurs de la collectivité).

Concernant les questions soulevées :

A ce stade de nos constats et réflexions, nous avons, à plusieurs reprises, été amenés à vous interpeller concernant certains aspects du dispositif existant sans que, pour l'heure, nous n'ayons obtenu de réponse précise.

Nous souhaiterions par conséquent les obtenir dans le cadre de nos travaux.

- La centralisation des évaluations
 - Pourquoi cette centralisation en région rouennaise ?
 - Avantages et inconvénients de la création de deux autres centres départementaux ?
 - Délai entre le primo accueil et la réalisation de l'évaluation ?
 - En quoi consiste l'évaluation (durée, contenu, équipe en charge de sa réalisation) ?
- Les hébergements en hôtel
 - Comment sont-ils choisis ou démarchés, selon quels critères, géographiques notamment ?
 - Comment et par qui sont-ils contrôlés ?
- Les hébergements en logement social sur contingent préfectoral
 - Quels critères mis en place, selon quelles logiques territoriales et avec quelle coopération avec les communes ?
 - Quel est l'accompagnement mis en place ?
- La réquisition
 - Sur quelle base le Président du Département peut-il demander à la Préfète de réquisitionner des places d'hébergement pour des mineurs isolés, notamment en période hivernale ?
- La sortie du dispositif de protection
 - Comment garantit-on au jeune devenu majeur les meilleures chances d'insertion dans la dignité par l'accès aux dispositifs de droit commun? Accès à un compte bancaire, accès à un logement ou à un hébergement en attendant le titre de séjour, moyens de subsistance, moyens de se vêtir : autant de questions pour lesquelles nous sommes très souvent interpellés tant il semble à nos interlocuteurs qu'il y a très souvent délaissement du jeune une fois qu'il a 18 ans, sans que le relais de l'ASE soit pris par d'autres dispositifs.

- Le travail partenarial avec les associations et notamment les missions locales
 - Comment s'organise le travail commun avec les associations ?
 - Etudier un possible co pilotage du dispositif avec des associations agréées.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. HERVE', with several overlapping strokes.

Sophie HERVE